



# Guide Pratique

## « L'application de la réforme des Rythmes Scolaires »

Mesdames, Messieurs,

Depuis la rentrée 2014, après plus d'un an de concertation avec les représentants de parents d'élèves, les personnels municipaux et les institutions concernées (Education Nationale, DDCS, CAF...), nous avons pu définir une **nouvelle organisation scolaire** et périscolaire.

Les élèves des écoles publiques ont classe comme suit :

| Journée                         | Matin                  | Après-midi              |
|---------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Lundi, mardi, jeudi et vendredi | De 8h30 à <b>11h45</b> | <b>De 14h00 à 16h00</b> |
| Mercredi                        | De 8h30 à 11h30        |                         |

Ces horaires sont issus de choix qui tendent à respecter deux principaux axes :

- Le rythme des enfants dans une journée
- La limitation des impacts organisationnels et financiers pour les familles

Bien entendu, cette réflexion scolaire a également nécessité de réviser l'offre des dispositifs périscolaires. Ils ont été maintenus voire enrichis. Ce petit guide vous présente l'ensemble des dispositifs attachés aux écoles de la ville.

L'adjoint au Maire en charge du secteur éducatif  
**Frédéric DELATTRE**

## Quotient Familial et Tarifs

### Les tarifs

- ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier, révision annuelle des quotients familiaux
- ✓ Les quotients familiaux ne sont possibles que pour les habitants de la ville

### Les modalités de calcul du quotient familial

- ✓ Le quotient familial est établi en année civile. Il est donc à faire calculer chaque année en janvier au service éducatif.
- ✓ Le quotient est établi sur la base des documents suivants :
  - Avis d'imposition sur les revenus (*ex : pour 2016, avis 2015 sur les revenus 2014*)
  - Relevé annuel des prestations CAF perçues sur la même année de référence (*pour 2016 : relevé 2014*)
- ✓ Il concerne les tarifs des dispositifs périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Tous les dispositifs sont tarifés à l'unité en fonction de la fréquentation de l'enfant.

### Les dispositifs « hors quotient familial »

- ✓ L'étude dirigée : Tarif forfaitaire (voir grille tarifaire de l'année en cours)
- ✓ Le transport scolaire : Dispositif organisé par le Conseil Général, pris en charge par la commune à hauteur de 119€ par enfant (2016/2017), et gratuit pour les familles.
- ✓ Forfait suppl. « Accueil loisirs/Mercredi matin » : 2.03€/enfant et par mercredi scolaire
- ✓ Les séjours : Tarif déterminé chaque année par délibération du conseil municipal
- ✓ ¼ h supplémentaire après fermeture du dispositif : 4.84€/enfant (ex : 2016)

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Auprès du service éducatif au **01 64 49 59 45** – [educatif@lavedubois.fr](mailto:educatif@lavedubois.fr)
- ✓ En consultant sur le site internet de la ville le nouveau règlement intérieur des dispositifs enfance (*présenté en conseil municipal le 01/07/14*)

## Rappel des étapes de la concertation locale

### 1. Première phase :

- Définition et premières réunions des **groupes de travail** :
  - Groupe 1 : représentants de l'Education Nationale
  - Groupe 2 : représentants des parents d'élèves
  - Groupe 3 : agents des services de la ville
- En parallèle, travail **des élus et du service éducatif** avec les partenaires : *Inspection Académique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex-Ministère de la Jeunesse) et Caisse d'Allocations Familiales.*
- 15 avril 2013, **première réunion publique**: présentation du décret, cadrage de la concertation, exposé de la volonté communale, exposé des souhaits et contraintes des différents groupes de travail.

### 2. Deuxième phase :

- Mai à octobre 2013 : travail en autonomie des trois groupes d'acteurs (*Education Nationale, parents d'élèves et agents de la ville*)
- Octobre à décembre 2013 : partage des réflexions et réalisation d'un projet consensuel
- Janvier 2014 : réunions collégiales pour envisager l'articulation des temps scolaires et périscolaires, à savoir les études, le transport scolaire, les accueils de loisirs, l'organisation de la sortie des classes...

### 3. Aboutissement :

- Mars 2014 : projet soumis dans les conseils d'école
- 10 avril 2014: délibération du conseil municipal à l'unanimité
- 9 mai 2014 : confirmation de l'organisation à la D.A.S.E.N.
- 16 mai 2014 : acceptation de la nouvelle organisation par la D.A.S.E.N.
- 17 juin 2014 : seconde réunion publique : présentation finale aux familles
- Septembre 2014 : Application des fonctionnements

## L'inscription aux différents dispositifs

### L'inscription aux accueils de loisirs est annuelle

- ✓ Fiche d'inscription par enfant valable sur l'année scolaire pour tous les dispositifs, à remettre au service éducatif en juin pour la rentrée de septembre, ou avant toute fréquentation.
- ✓ Quotient familial en année civile à renouveler en janvier.

### Les dispositifs périscolaires (*pré-post-mercredis*) et restauration

- ✓ Inscription le jour même à l'école par les parents (maternels) ou par l'enfant (élémentaires).

### L'aide aux leçons cycle 2

- ✓ Dispositif ouvert aux enfants de C.P. et de C.E.1
- ✓ Inscription en septembre par coupon à retourner au service éducatif

### L'étude dirigée cycle 3

- ✓ Dispositif ouvert aux enfants de C.E.2, C.M.1 et C.M.2 (selon école)
- ✓ Inscription le jour même à l'école par l'enfant

### Le transport scolaire

- ✓ Ligne sud (Renondaines/A. Paré)
- ✓ Dossier Carte « Scol'R » à remettre au service éducatif, fin juin, pour la rentrée de septembre

### Les vacances scolaires

- ✓ Coupon d'inscription à remettre au service éducatif, 3 semaines environ avant la période concernée.

**Ecole & Accueil primaire des Bartelottes**  
Rue de Lunézy – Tél. : 01 64 49 14 92

### **Le préscolaire**

- ✓ Accueil le matin de 7h00 à 8h20, tous les jours, du lundi au vendredi
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Bartelottes

### **La pause méridienne**

- ✓ Horaires de 11h45 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Bartelottes
- ✓ Repas servi à table pour les maternels et via le self pour les élémentaires (espaces différenciés)
- ✓ Accueil des enfants externes à partir de 13h50
- ✓ Deux temps d'activités successifs où sont proposés 2 à 4 ateliers au total.
- ✓ Pour les petites sections, temps de sieste à 12h45
- ✓ Activités et projet axé sur la détente et le repos
- ✓ Encadrement assuré par les animateurs et les A.T.S.E.M.

### **Le postscolaire et l'aide aux leçons**

- ✓ Horaires de 16h00 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Bartelottes
- ✓ Dispositif d'aide aux leçons réservé aux enfants de Cycle 2 (CP-CE1)
- ✓ Activités de projet ou libres encadrées par les animateurs
- ✓ Goûter fourni

### **L'accueil de loisirs du mercredi**

- ✓ Horaires de 11h30 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Bartelottes
- ✓ Départ possible entre 13h00 et 14h00 ou à partir de 16h30

**Ecole Marie Curie & Accueil de loisirs du Centre-Ville (-6ans)**  
27 bis, chemin des berges – Tél. : 01 69 80 88 43

### **Le préscolaire**

- ✓ Accueil le matin de 7h00 à 8h20, tous les jours, du lundi au vendredi
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs du centre-ville

### **La pause méridienne**

- ✓ Horaires de 11h45 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ✓ Lieu : Ecole Marie Curie et Accueil de loisirs du centre-ville
- ✓ Repas servi à table au restaurant scolaire
- ✓ Accueil des enfants externes à partir de 13h50
- ✓ Deux temps d'activités successifs ou sont proposés 3 à 4 ateliers au total
- ✓ Pour les petites sections, temps de sieste à partir de 12h45
- ✓ Adaptation des activités existantes avec un projet axé sur la détente et le repos
- ✓ Encadrement assuré par les animateurs et les A.T.S.E.M.

### **Le postscolaire**

- ✓ Horaires de 16h00 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs du Centre-Ville
- ✓ Activités de projet ou libres encadrées par les animateurs
- ✓ Goûter fourni

### **L'accueil de loisirs du mercredi**

- ✓ Horaires de 11h30 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs du Centre-Ville
- ✓ Départ possible entre 13h00 et 14h00 ou à partir de 16h30

**Ecole & Accueil de loisirs des Renondaines (-6ans)**  
Rue du Vieux chemin de Montlhéry – Tél. : 01 69 01 40 09

### **Le préscolaire**

- ✓ Accueil le matin de 7h00 à 8h20, tous les jours, du lundi au vendredi
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Renondaines

### **La pause méridienne**

- ✓ Horaires de 11h45 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Renondaines
- ✓ Repas servi à table dans l'espace restauration de l'école
- ✓ Accueil des enfants externes à partir de 13h50
- ✓ Deux temps d'activités successifs ou sont proposés 5 à 7 ateliers au total.
- ✓ Pour les petites sections, temps de sieste à 12h45
- ✓ Adaptation des activités existantes avec un projet axé sur la détente et le repos
- ✓ Encadrement assuré par les animateurs et les A.T.S.E.M.

### **Le postscolaire et l'aide aux leçons**

- ✓ Horaires de 16h00 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Renondaines
- ✓ Activités de projet ou libres encadrées par les animateurs
- ✓ Goûter fourni

### **L'accueil de loisirs du mercredi**

- ✓ Horaires de 11h30 à 19h00
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs des Renondaines
- ✓ Départ possible entre 13h00 et 14h00 ou à partir de 16h30

**Ecole Ambroise Paré & Accueil Ferme La Croix Saint Jacques**  
Rue du 8 mai 1945 – Tél. : 01 69 01 64 34

### **Le préscolaire**

- ✓ Accueil le matin de 7h00 à 8h20, tous les jours, du lundi au vendredi
- ✓ Lieu : Accueil de loisirs du M.I.C.ADO (16, chemin des Berges)

### **Le transport scolaire**

- ✓ Mise en place d'un circuit aller/retour le mercredi matin
- ✓ Horaires et arrêts consultables sur le site internet de la ville

### **La pause méridienne**

- ✓ Horaires de 11h45 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ✓ Lieux : Ecole Ambroise Paré et bâtiments communaux de proximité (Escale, petit gymnase, M.I.C.ADO, bibliothèque...)
- ✓ Accueil des enfants externes à partir de 13h50
- ✓ Repas en self au restaurant scolaire
- ✓ Deux temps d'activités successifs où sont proposés 6 à 8 ateliers au total.
- ✓ Atelier sportif avec intervenant qualifié

### **Le postscolaire et l'aide aux leçons**

- ✓ Horaires de 16h00 à 19h00
- ✓ Lieu : Ferme de La Croix Saint Jacques
- ✓ Transfert des enfants via une navette de car à 16h10
- ✓ Dispositif d'aide aux leçons réservé aux enfants de Cycle 2 (CP-CE1)
- ✓ Activités de projet ou libres encadrées par les animateurs
- ✓ Goûter fourni

## Ecole Ambroise Paré & Accueil Ferme de La Croix Saint Jacques (Suite)

### L'étude dirigée

- ✓ Horaires de 16h00 à 17h30 avec garderie possible jusqu'à 18h00
- ✓ Lieu : Ecole Ambroise Paré
- ✓ Réservée aux enfants de Cycle 3 (C.E.2-C.M.1-C.M.2)
- ✓ Assurée exclusivement par les enseignants
- ✓ Goûter fourni

### L'accueil de loisirs du mercredi

- ✓ Horaires de 11h30 à 19h00
- ✓ Lieu : Ferme de La Croix Saint Jacques
- ✓ Transfert des enfants via une navette de car à 11h40
- ✓ Départ possible entre 13h00 et 14h00 ou à partir de 16h30
- ✓ Liaison possible avec le conservatoire de musique

## Ecole Privée Notre Dame, Accueils Ferme de La Croix Saint Jacques & Centre-Ville

### L'accueil de loisirs du mercredi

- ✓ Les accueils de loisirs sont accessibles aux habitants de la ville.
- ✓ Accueil des élémentaires de 7h00 à 19h00 à la Ferme de La Croix Saint Jacques
- ✓ Accueil des maternels de 7h00 à 19h00 au Centre-Ville